

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de

MARCOING



Le Maire de MARCOING,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 adopté lors du Conseil municipal du 12/04/2023,

Vu la délibération 2023-21 du 12/04/2023 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-01

Virement de crédits n° 1

D É C I D E

De procéder aux virements de crédits suivants en **section d'investissement**, pour un montant total de 58,00 € représentant 0,009 % des dépenses réelles de la section (666 152,00 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
SECTION DÉPENSES			
041	2111	0,00 €	+ 29,00 €
21	2111	15 000,00 €	- 29,00 €
SECTION RECETTES			
041	1328	0,00 €	+ 29,00 €
10	10226	20 000,00 €	- 29,00 €

Fait à Marcoing,
le 31 août 2023.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 31/08/2023.
- La publication ou la notification le : 31/08/2023.
- L'affichage le : 31/08/2023.